

États financiers consolidés

**BANQUE PACIFIQUE ET
DE L'OUEST DU CANADA**

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Comptables agréés
500 - 475 2nd Avenue South
Saskatoon (Saskatchewan) S7K 1P4
Canada

Téléphone 306-934-6200
Télécopieur 306-934-6233
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux actionnaires de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada, qui comprennent les bilans consolidés au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, et les états consolidés du résultat net, du résultat global, des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque Pacifique et de l'ouest du Canada au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Comptables agréés

Le 3 décembre 2014
Saskatoon, Canada

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Bilans consolidés

Aux 31 octobre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Actifs		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5)	145 140 \$	176 323 \$
Titres (note 6)	48 800	39 891
Prêts, déduction faite de la provision pour pertes sur créances (note 7)	1 224 247	1 158 933
Autres actifs (note 8)	27 673	29 461
	1 445 860 \$	1 404 608 \$
Passifs et capitaux propres		
Dépôts (note 10)	1 193 797 \$	1 187 404 \$
Billets subordonnés à payer (note 11)	13 863	20 332
Passifs de titrisation (note 12)	43 466	43 410
Autres passifs (note 13)	42 215	20 329
	1 293 341	1 271 475
Capitaux propres		
Capital social (note 14)	155 993	142 278
Résultats non distribués (déficit)	(3 493)	(9 169)
Autres éléments du résultat global	19	24
	152 519	133 133
	1 445 860 \$	1 404 608 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

Au nom du conseil,

Le président et chef de la direction,
David R. Taylor

Le président du conseil,
Hon. Thomas A. Hockin

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

États consolidés du résultat net

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par action)

	2014	2013
Produits d'intérêts		
Prêts	51 726 \$	53 746 \$
Titres	2 883	2 709
Commissions sur prêts	3 552	4 468
	58 161	60 923
Charges d'intérêts		
Dépôts et autres	28 767	31 924
Billets subordonnés	1 520	3 344
	30 287	35 268
Produits nets d'intérêts	27 874	25 655
Autres produits (note 16)	2 633	2 320
Total des produits	30 507	27 975
Dotation à la provision pour pertes sur créances [note 7 b)]	919	524
	29 588	27 451
Charges autres que d'intérêts		
Salaires et avantages	11 273	11 238
Charges générales et administratives	9 589	9 440
Locaux et matériel	2 085	2 204
	22 947	22 882
Charges de restructuration (note 11)	434	2 064
	23 381	24 946
Bénéfice avant impôt	6 207	2 505
Charge d'impôt (note 17)	531	741
Bénéfice net	5 676 \$	1 764 \$
Bénéfice net attribuable aux :		
Détenteurs d'actions privilégiées	– \$	– \$
Détenteurs d'actions ordinaires	5 676	1 764
Bénéfice net	5 676 \$	1 764 \$
Bénéfice par action de base (note 18)	0,29 \$	0,11 \$
Bénéfice par action dilué (note 18)	0,29 \$	0,11 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	19 437 000	16 571 000

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Bénéfice net	5 676 \$	1 764 \$
Autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Pertes latentes sur les actifs disponibles à la vente, montant net ¹⁾	(5)	(22)
Montant transféré dans le bénéfice net à la cession d'actifs disponibles à la vente ²⁾	–	(26)
	(5)	(48)
Résultat global	5 671 \$	1 716 \$

¹⁾ Déduction faite de l'économie d'impôt de 2 \$ (8 \$ en 2013).

²⁾ Déduction faite de l'économie d'impôt de néant (10 \$ en 2013).

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Actions ordinaires (note 14)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	142 224 \$	103 965 \$
Émises au cours de l'exercice, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt sur le résultat	–	38 259
Solde à la clôture de l'exercice	142 224 \$	142 224 \$
Actions privilégiées (note 14)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	– \$	– \$
Émises au cours de l'exercice, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt sur le résultat	13 647	–
Solde à la clôture de l'exercice	13 647 \$	– \$
Surplus d'apport (note 14)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	54 \$	– \$
Juste valeur des options sur actions attribuées	68	54
Solde à la clôture de l'exercice	122 \$	54 \$
Total du capital social	155 993 \$	142 278 \$
Résultats non distribués (déficit)		
Solde à l'ouverture de l'exercice	(9 169) \$	(10 933) \$
Bénéfice net	5 676	1 764
Solde à la clôture de l'exercice	(3 493) \$	(9 169) \$
Cumul des autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt		
Solde à l'ouverture de l'exercice	24 \$	72 \$
Autres éléments du résultat global	(5)	(48)
Solde à la clôture de l'exercice	19 \$	24 \$
Total des capitaux propres	152 519 \$	133 133 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

États consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

(en milliers de dollars canadiens)

	2014	2013
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Activités d'exploitation		
Bénéfice net	5 676 \$	1 764 \$
Ajustements visant à déterminer les entrées nettes de trésorerie :		
Éléments sans effet sur la trésorerie (note 19)	(26 733)	(24 062)
Intérêts reçus	56 949	65 122
Intérêts payés	(31 277)	(38 322)
Impôt payé	–	–
Variation des actifs et des passifs d'exploitation		
Prêts hypothécaires et autres prêts	(64 395)	51 145
Dépôts	7 647	(129 894)
Variation des autres actifs et passifs	23 112	(14 285)
	(29 021)	(88 532)
Activités d'investissement		
Achat de titres	(34 894)	(28 035)
Produit de la vente et de l'échéance de titres	26 443	155 449
	(8 451)	127 414
Activités de financement		
Remboursement de billets subordonnés à payer	(7 000)	(30 000)
Produit de l'émission d'actions, déduction faite des frais (note 14)	13 289	37 975
	6 289	7 975
(Diminution) augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(31 183)	46 857
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	176 323	129 466
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	145 140 \$	176 323 \$

Les notes afférentes aux états financiers consolidés en font partie intégrante.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

1. Entité présentant l'information financière

La Banque Pacifique et de l'ouest du Canada (la « Banque ») exerce ses activités en tant que banque en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et elle est régie par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). La Banque offre des services de prêt aux entreprises qui exercent leurs activités dans certains marchés à créneaux, et la négociation de ses actions à la Bourse de Toronto a débuté le 27 août 2013.

La Banque est constituée en société et domiciliée au Canada et l'adresse de son siège social est le 140, rue Fullarton, bureau 2002, London (Ontario), Canada, N6A 5P2. Elle constitue la principale filiale de PWC Capital Inc. (PWC), dont les actions sont également cotées à la Bourse de Toronto. Au 31 octobre 2014, PWC détenait 89 % des actions ordinaires de la Banque.

2. Base d'établissement

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément à la *Loi sur les banques* (Canada). Selon la consigne du BSIF, les états financiers doivent être dressés conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS »). Un sommaire des principales méthodes comptables utilisées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les exigences comptables du BSIF, figure ci-après. Ces méthodes comptables sont, dans tous leurs aspects significatifs, conformes aux IFRS.

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été établis conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

b) Date de publication autorisée

Le conseil d'administration de la Banque a approuvé les présents états financiers consolidés et autorisé leur publication le 3 décembre 2014.

c) Base d'évaluation

Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les titres désignés comme disponibles à la vente, lesquels sont évalués à la juste valeur dans les bilans consolidés.

d) Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle de la Banque.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

2. Basis d'établissement (suite)

e) Utilisation d'estimations et recours au jugement

Dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés, la direction a exercé son jugement et élaboré des estimations afin d'appliquer les méthodes comptables et de présenter les montants déclarés des actifs et des passifs à la date des états financiers de même que les produits et les charges enregistrés au cours de la période de présentation de l'information financière. Parmi les éléments qui ont nécessité l'exercice d'un jugement important ou l'élaboration d'estimations, mentionnons notamment le calcul de la provision pour pertes sur créances, les évaluations de la dépréciation d'instruments financiers et le calcul de l'impôt différé.

Compte tenu des informations connues, il est raisonnablement possible que les résultats réels diffèrent des prévisions découlant de ces estimations. Ainsi, la valeur comptable des actifs ou des passifs futurs pourrait faire l'objet d'ajustements importants.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont appliquées de façon prospective une fois qu'elles sont constatées.

3. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés ont été appliquées de façon cohérente pour tous les exercices présentés. En voici un sommaire :

a) Principes de consolidation

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, la Banque a adopté l'IFRS 10, *États financiers consolidés*, et l'IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, ce qui n'a pas eu d'incidence importante sur les principes de consolidation de la Banque.

La Banque détient la totalité des actions ordinaires d'Arctic Financial Ltd., de PW Capital Inc. et de Pacific & Western Public Sector Financing Corp. Les états financiers consolidés comprennent les comptes de ces filiales.

Tous les comptes et les transactions intersociétés importants ont été éliminés.

b) Comptabilisation des produits

Les produits d'intérêts sur les titres et les prêts sont comptabilisés dans les produits nets d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue de l'instrument. Les produits d'intérêts sur les titres et les prêts gagnés mais non encore perçus sont inscrits dans les postes Titres ou Prêts, le cas échéant, du bilan consolidé.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

b) Comptabilisation des produits (suite)

Les produits d'intérêts tirés des cartes de crédit sont calculés à un taux prédéterminé et sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés dans les produits nets d'intérêts. Les produits autres que d'intérêts tirés des cartes de crédit sont comptabilisés sur la durée prévue du solde des cartes et sont inscrits dans les autres produits.

Des produits d'intérêts, calculés au taux d'intérêt utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs aux fins de l'évaluation de la perte de valeur, sont comptabilisés à l'égard des prêts douteux.

Les commissions sur prêts faisant partie intégrante du rendement obtenu des prêts sont amorties dans les produits d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

c) Instruments financiers

Avec prise d'effet le 1^{er} novembre 2013, la Banque a adopté l'IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*, qui se rapporte aux autres normes IFRS exigeant ou permettant les évaluations à la juste valeur ou requérant la présentation d'informations sur les évaluations de la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 13, la Banque a appliqué la directive de façon prospective. L'adoption de la nouvelle norme n'a pas eu d'incidence importante sur l'évaluation des actifs et des passifs de la Banque.

Au moment de la comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés dans diverses catégories. La Banque regroupe tous les actifs financiers dans l'une des catégories suivantes : titres détenus jusqu'à l'échéance, prêts et créances ou titres disponibles à la vente. Tous les passifs financiers sont évalués au coût amorti.

Les actifs financiers qui sont classés dans les titres détenus jusqu'à l'échéance, les prêts et créances ainsi que les passifs financiers sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur, et les profits et les pertes latents, déduction faite de l'impôt, sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

Les estimations de la juste valeur sont élaborées à partir de diverses méthodes d'évaluation et de différentes hypothèses. La Banque a recours à une hiérarchie des justes valeurs pour classer les données d'entrée servant à évaluer la juste valeur de ses instruments financiers. La hiérarchie des justes valeurs s'appuie sur des prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1), des modèles mettant en jeu des données de marché observables qui ne sont pas des prix cotés (niveau 2), ou encore des modèles mettant en jeu des données qui ne sont pas observables sur un marché (niveau 3).

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

Les modèles d'évaluation peuvent nécessiter l'utilisation de données d'entrée, de valeurs de transactions établies à partir de modèles et d'hypothèses posées par des services d'établissement de prix. Les données d'évaluation sont soit observables, soit non observables. La Banque s'appuie sur des données de marché externes facilement observables lorsque de telles données sont disponibles et peut tenir compte de certains prix et taux lorsqu'il est question de courbes de rendement d'instruments canadiens à court terme et d'acceptations bancaires. Les données non observables peuvent consister en des écarts de taux, en des probabilités de défaillance et en des taux de recouvrement.

La Banque ne détient pas d'instruments financiers de niveau 3. Les évaluations de la juste valeur des dépôts à terme et des titres d'emprunt d'administrations municipales canadiennes classés dans les titres disponibles à la vente [note 6 d)] sont regroupées dans le niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs. Les évaluations de la juste valeur des dépôts à terme et des titres d'emprunt d'administrations municipales canadiennes se fondent essentiellement sur des prix donnés par des courtiers qui correspondent aux prix de transactions portant sur des instruments identiques effectuées sur des marchés.

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les titres détenus jusqu'à l'échéance.

La trésorerie comprend les dépôts auprès de banques à charte canadiennes, déduction faite des chèques et des autres effets en circulation. Les équivalents de trésorerie comprennent les bons du Trésor et les acceptations bancaires dont les durées sont inférieures à 90 jours suivant la date d'acquisition.

ii) Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont classées soit dans les titres détenus jusqu'à l'échéance, soit dans les titres disponibles à la vente [note 6 a)].

La Banque détient des valeurs mobilières principalement à des fins de liquidité ainsi qu'à des fins d'investissement et a l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance ou jusqu'à ce que la conjoncture des marchés rende l'achat d'autres types de placements plus intéressant. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée pour toutes les transactions visant des valeurs mobilières.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

ii) Valeurs mobilières (suite)

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Banque évalue s'il existe ou non des indications objectives suggérant qu'un titre donné pourrait avoir subi une dépréciation. Les indications objectives de dépréciation résultent d'un ou de plusieurs événements survenus après la comptabilisation initiale d'un titre dont l'incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés qui proviendront de ce titre peut être évaluée de façon fiable. Ces événements peuvent comprendre les difficultés financières éprouvées par un émetteur. Une perte de valeur est comptabilisée sur tout instrument de capitaux propres si la baisse de la juste valeur est importante ou prolongée, à mesure que ces circonstances donnent lieu à des indications objectives de dépréciation.

Les pertes de valeur sur les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisées en résultat net au cours de la période où elles sont décelées. Lorsqu'il existe des indications objectives de dépréciation d'un titre disponible à la vente, la perte cumulée qui a été comptabilisée dans le cumul des autres éléments du résultat global est reclassée en résultat net. En ce qui a trait aux titres de créance disponibles à la vente, si le montant de la perte de valeur diminue au cours d'une période ultérieure et si cette diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit faire l'objet d'un ajustement par imputation au résultat pour refléter la valeur recouvrable nette du titre ayant subi la dépréciation. Aucun ajustement de pertes de valeur n'est comptabilisé à l'égard des titres de capitaux propres disponibles à la vente.

iii) Prêts

Les prêts sont classés dans les prêts et créances et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction marginaux directs. Les prêts sont par la suite évalués au coût amorti, déduction faite de la provision pour pertes sur créances, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Une fois par mois, la Banque évalue s'il existe ou non des indications objectives suggérant que la valeur comptable des prêts pourrait avoir subi une dépréciation. Les évaluations de la dépréciation sont facilitées par l'identification des événements générateurs de pertes et par l'évaluation de l'incidence de ces événements sur les flux de trésorerie futurs estimés qui pourraient provenir des prêts.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

iii) Prêts (suite)

Un prêt est classé comme douteux lorsque, de l'avis de la direction, il y a eu une détérioration de la qualité de crédit à un point tel que le recouvrement en temps opportun de la totalité du montant en principal et des intérêts n'est plus raisonnablement assuré. Les prêts, à l'exception des créances sur cartes de crédit, dont le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 90 jours sont automatiquement classés comme douteux, sauf si la direction détermine qu'ils sont entièrement garantis, qu'ils sont en cours de recouvrement et que les mesures de recouvrement entreprises, selon toute probabilité raisonnable, se traduiront par le remboursement des prêts ou feront en sorte que ces prêts redeviendront en règle. Tous les prêts, à l'exception des créances sur cartes de crédit, sont classés comme douteux lorsque le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 180 jours, sauf les prêts garantis ou assurés par le gouvernement du Canada ou l'une des provinces ou l'un des territoires, ou encore par un organisme du gouvernement du Canada, lesquels sont classés comme douteux lorsque le paiement des intérêts ou les remboursements sur le principal sont en souffrance depuis 365 jours aux termes de contrats. Les créances sur cartes de crédit sont radiées lorsque les paiements sont en souffrance depuis 180 jours, ou au moment de la réception d'un avis de faillite.

Comme les prêts sont évalués au coût amorti, la perte de valeur correspond à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs comptabilisés par application d'un taux d'intérêt effectif calculé au moment de la comptabilisation initiale, si les flux de trésorerie futurs peuvent raisonnablement être estimés. Lorsque le montant et l'échéancier des flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon raisonnable, la valeur comptable des prêts est ramenée à leur valeur de réalisation nette estimée selon l'un des deux éléments suivants :

- i) la juste valeur de tout titre sous-jacent au prêt, déduction faite des coûts de réalisation prévus ou;
- ii) les prix de marché observables pour le prêt.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat net. Si, au cours d'une période ultérieure, la perte de valeur diminue et que cette diminution peut être objectivement reliée à un événement survenu après la comptabilisation initiale de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit faire l'objet d'une reprise complète ou partielle comptabilisée à titre d'ajustement par le biais du résultat net pour refléter la valeur recouvrable nette du prêt douteux.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

iii) Prêts (suite)

Les biens immobiliers détenus en vue de la vente sont comptabilisés au moindre du coût et de la juste valeur, diminués des coûts de vente.

iv) Provision pour pertes sur créances

La Banque a constitué une provision pour pertes sur créances, qui de l'avis de la direction, est suffisante pour absorber toutes les pertes sur créances liées à son portefeuille de prêts. La provision pour pertes sur créances est constituée de provisions tant collectives qu'individuelles, et elle fait l'objet d'un examen mensuel. La provision pour pertes sur créances est inscrite dans les prêts, au bilan consolidé.

La Banque étudie les indices de dépréciation des prêts, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. En premier lieu, tous les prêts individuellement importants font l'objet d'un test de dépréciation. Ensuite, tous les prêts individuellement importants qui n'ont pas été établis comme douteux sur le plan particulier et tous les prêts qui ne sont pas individuellement importants font l'objet d'un test de dépréciation collectif.

La provision collective est établie au moyen de la séparation des prêts en catégories établies selon des éléments de risque communs et de l'étude de facteurs comme les tendances actuelles en matière de qualité de crédit au sein du portefeuille, l'exposition aux situations de défaillance, la probabilité de défaillance et de perte compte tenu des taux de défaillance et la conjoncture commerciale et économique. La provision collective peut également faire l'objet d'ajustements selon le jugement de la direction et la prise en compte d'autres facteurs observables et non observables.

v) Coûts de transaction

Les coûts de transaction constituent des coûts marginaux qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission, ou à la cession d'un actif ou d'un passif financier. Les coûts de transaction liés aux titres détenus jusqu'à l'échéance, aux prêts et créances, aux actifs financiers disponibles à la vente ainsi qu'aux passifs financiers sont incorporés et amortis sur la durée prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés dans l'état consolidé du résultat net.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

c) Instruments financiers (suite)

vi) Prêts hypothécaires titrisés et passifs de titrisation

Au cours des derniers exercices, la Banque a transféré des portefeuilles de prêts hypothécaires à l'habitation garantis par le gouvernement du Canada à la Fiducie du Canada pour l'habitation (FCH), une entité soutenue par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Lorsque les critères de décomptabilisation n'ont pu être remplis, ces transferts ont fait en sorte que des prêts hypothécaires titrisés sont demeurés inscrits au bilan consolidé de la Banque et que des passifs de titrisation ont été comptabilisés quand des montants en trésorerie ont été obtenus de contreparties aux transactions. Les prêts hypothécaires titrisés sont présentés et comptabilisés comme des prêts dans le bilan consolidé. Les passifs de titrisation sont présentés dans un poste distinct et inscrits dans les passifs au bilan consolidé.

Les produits d'intérêts gagnés sur les prêts hypothécaires titrisés et les charges d'intérêts engagées sur les passifs de titrisation sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur la durée prévue de l'instrument sous-jacent.

vii) Dérivés incorporés

Certains dérivés incorporés à d'autres instruments financiers sont traités comme des dérivés distincts lorsque les caractéristiques économiques et les risques dont ils sont assortis ne sont pas étroitement liés au contrat hôte et que le contrat composé n'est pas comptabilisé à la juste valeur. Les dérivés incorporés identifiés sont séparés du contrat hôte et sont comptabilisés à la juste valeur.

d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, diminué du cumul de l'amortissement et de la dépréciation. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé essentiellement selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité des immobilisations, laquelle peut aller de 5 ans à 20 ans.

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation si des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La charge d'amortissement et les réductions de valeur pour dépréciation sont comprises dans les charges liées aux locaux et au matériel dans l'état consolidé du résultat net.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Charge d'impôt

La charge d'impôt exigible est calculée selon le bénéfice imposable de la période. Le montant du bénéfice imposable n'est pas le même que celui du bénéfice calculé aux fins comptables en raison des différences en ce qui a trait à la prise en compte et à la déductibilité de certains éléments du résultat, qui sont établies par les autorités fiscales canadiennes. La charge d'impôt exigible correspond au montant qui devrait être recouvré ou payé selon les taux d'impôt prévus par la loi à la clôture de la période.

La Banque applique la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser l'impôt différé. Les actifs et les passifs d'impôt différé découlent des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale de ces actifs et de ces passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués selon les taux d'impôt en vigueur ou pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer au bénéfice imposable des exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber ou être réglés.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans les états financiers consolidés dans la mesure où il est probable que la Banque générera un bénéfice imposable suffisant pour lui permettre de bénéficier de l'actif d'impôt différé à réaliser. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués pour en établir le caractère recouvrable à chaque clôture de période.

La charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net au cours de la période, sauf si l'impôt découle d'une transaction constatée soit dans les autres éléments du résultat global, soit dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt sur la transaction est également inscrit dans les autres éléments du résultat global ou dans les capitaux propres. Par conséquent, la charge d'impôt exigible et la charge d'impôt différé sont présentées dans les états financiers consolidés à titre de composante du résultat net ou à titre de composante des autres éléments du résultat global.

f) Avantages du personnel

i) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme du personnel sont comptabilisées à mesure que les employés rendent leurs services et sont évalués sur une base non actualisée.

Un passif égal au montant que la Banque s'attend à payer aux termes d'un plan d'intéressement en trésorerie à court terme doit être comptabilisé si la Banque a l'obligation de payer ce montant au titre des services passés rendus par les employés et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Avantages du personnel (suite)

ii) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions

Options sur actions réglées en instruments de capitaux propres

Les options sur actions à l'intention des employés sont évaluées selon le modèle d'évaluation des options Black-Scholes, qui permet d'estimer la juste valeur des options à la date d'attribution. Les données utilisées aux fins du modèle Black-Scholes comprennent le prix de l'action à la clôture, le prix d'exercice, la durée attendue de l'option, le taux de rendement attendu de l'action, la volatilité attendue et le taux d'intérêt sans risque. Une fois la durée attendue de l'option établie, elle est utilisée pour formuler des estimations de la volatilité attendue et du taux d'intérêt sans risque. La volatilité future attendue est estimée au moyen de la volatilité historique affichée au cours de la période de référence qui concorde avec la durée attendue de l'option.

La juste valeur des options dont les droits deviennent immédiatement acquis est comptabilisée en totalité à la date d'attribution, alors que la juste valeur des options dont les droits deviennent acquis au fil du temps est comptabilisée sur la période d'acquisition des droits selon une méthode graduelle qui tient compte des estimations de la direction en ce qui a trait aux options dont les droits ne seront vraisemblablement pas acquis (notamment en raison des renonciations). Toute modification du nombre estimé d'options dont les droits devraient être acquis se traduira par un changement des estimations, et l'incidence cumulative du changement sera comptabilisée de façon prospective une fois que l'estimation aura été révisée.

La juste valeur des options sur actions attribuées est comptabilisée dans la charge liée aux salaires et aux avantages dans l'état consolidé du résultat net ainsi que dans le capital social, au bilan consolidé, à titre de composante du surplus d'apport. Lorsque les options sont exercées, la contrepartie reçue et la juste valeur estimée auparavant inscrite dans le surplus d'apport sont comptabilisées dans le capital social.

Le régime d'options sur actions de la Banque est décrit à la note 15.

g) Capital social

Le capital social de la Banque est constitué d'actions ordinaires, d'actions privilégiées et du surplus d'apport.

i) Frais d'émission d'actions

Les frais directement attribuables à la mobilisation de nouveau capital social sont imputés aux capitaux propres. Les autres coûts sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

3. Principales méthodes comptables (suite)

g) Capital social (suite)

ii) Surplus d'apport

Le surplus d'apport correspond à la juste valeur des options sur actions attribuées depuis le début, diminuée des montants qui ont fait l'objet d'une reprise pour tenir compte des options sur actions exercées. Si les droits sur les options attribuées deviennent acquis et si les options expirent ou font l'objet d'une renonciation par la suite, aucune reprise sur le surplus d'apport n'est comptabilisée.

h) Informations sectorielles

La Banque ne présente pas d'informations sectorielles dans ses états financiers puisqu'il a été établi que ses activités étaient regroupées en un seul secteur, soit le secteur bancaire, et qu'elles étaient exercées dans une seule région, à savoir le Canada.

4. Modifications futures de méthodes comptables

L'IASB a publié de nombreuses normes et modifications qui n'étaient pas en vigueur au cours de l'exercice de la Banque clos le 31 octobre 2014 et qui par conséquent n'ont pas été appliquées dans le cadre de la préparation des présents états financiers consolidés. Il est prévu que la norme suivante s'appliquera à la Banque :

1) IFRS 9 – *Instruments financiers* (« IFRS 9 »)

En juillet 2014, l'IASB a publié la norme IFRS 9 finale révisée qui porte sur le classement, l'évaluation et la dépréciation des instruments financiers de même que sur la comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'appliquera à la Banque pour l'exercice ouvert le 1^{er} novembre 2018, mais son adoption anticipée est permise. Aux termes de l'IFRS 9, les actifs financiers doivent être classés dans l'une des trois catégories suivantes : actifs financiers évalués au coût amorti, actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net ou actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. La norme contient également un modèle fondé sur les pertes sur créances attendues et un modèle général en matière de comptabilité de couverture. La Banque a évalué de façon préliminaire l'incidence de l'IFRS 9, mais elle ne peut pour le moment quantifier l'incidence qu'elle aura sur ses états financiers consolidés étant donné qu'elle dépendra de la nature des instruments financiers que la Banque détiendra lorsque l'IFRS 9 entrera en vigueur.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Dépôts auprès d'institutions financières réglementées	52 539 \$	176 323 \$
Bons du Trésor garantis par le gouvernement	92 601	—
	145 140 \$	176 323 \$

6. Titres

a) Analyse du portefeuille

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Titres disponibles à la vente		
Titres émis ou garantis par les entités suivantes		
Gouvernement fédéral canadien	— \$	5 025 \$
Gouvernements provinciaux canadiens	9 581	18 724
Administrations municipales canadiennes	554	892
Dépôts à terme	26 055	50
Total des titres disponibles à la vente	36 190 \$	24 691 \$
Titres détenus jusqu'à l'échéance		
Titres d'emprunt d'autres institutions financières	12 610 \$	15 200 \$
Total des titres	48 800 \$	39 891 \$

b) Échéances et rendements

(en milliers de dollars)

	2014	Rendement	2013	Rendement
Titres disponibles à la vente				
Moins de 3 mois	26 055 \$	1,96 %	12 497 \$	1,09 %
De 3 mois à 1 an	275	3,08 %	11 629	1,05 %
De 1 an à 2 ans	9 581	1,37 %	282	3,00 %
De 2 à 5 ans	279	2,08 %	283	2,10 %
Total des titres disponibles à la vente	36 190 \$	1,82 %	24 691 \$	1,10 %
Titres détenus jusqu'à l'échéance				
Taux variable	12 610 \$	1,28 %	15 200 \$	1,30 %
Total des titres	48 800 \$	1,68 %	39 891 \$	1,18 %

Les rendements effectifs moyens se fondent sur la valeur comptable et les intérêts contractuels ajustés pour tenir compte de l'amortissement des primes et des escomptes.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

6. Titres – suite

c) Profits et pertes latents sur titres

(en milliers de dollars)

	2014				2013			
	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur	Coût amorti	Profits latents	Pertes latentes	Juste valeur
Titres disponibles à la vente								
Titres émis ou garantis par les entités suivantes :								
Gouvernement fédéral canadien	– \$	– \$	– \$	– \$	5 011 \$	14 \$	– \$	5 025 \$
Provinces canadiennes	9 561	20	–	9 581	18 724	–	–	18 724
Municipalités canadiennes	548	6	–	554	873	19	–	892
Dépôts à terme	26 055	–	–	26 055	50	–	–	50
Total des titres disponibles à la vente	36 164 \$	26 \$	– \$	36 190 \$	24 658 \$	33 \$	– \$	24 691 \$
Titres détenus jusqu'à l'échéance								
Titres d'emprunt d'autres institutions financières	12 610 \$	– \$	(129) \$	12 481 \$	15 200 \$	– \$	(435) \$	14 765 \$
Total des titres	48 774 \$	26 \$	(129) \$	48 671 \$	39 858 \$	33 \$	(435) \$	39 456 \$

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013, la Banque n'a comptabilisé aucune charge de dépréciation liée à son portefeuille de titres.

d) Hiérarchie des justes valeurs

Les titres disponibles à la vente évalués à la juste valeur sont classés comme suit dans la hiérarchie des justes valeurs :

(en milliers de dollars)

2014	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par les entités suivantes :				
Gouvernement fédéral canadien	– \$	– \$	– \$	– \$
Gouvernements provinciaux canadiens	9 581	9 581	–	–
Administrations municipales canadiennes	554	–	554	–
Dépôts à terme	26 055	–	26 055	–
Total des titres disponibles à la vente	36 190 \$	9 581 \$	26 609 \$	– \$

(en milliers de dollars)

2013	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Titres disponibles à la vente				
Titres émis ou garantis par les entités suivantes :				
Gouvernement fédéral canadien	5 025 \$	5 025 \$	– \$	– \$
Gouvernements provinciaux canadiens	18 724	18 724	–	–
Administrations municipales canadiennes	892	–	892	–
Dépôts à terme	50	–	50	–
Total des titres disponibles à la vente	24 691 \$	23 749 \$	942 \$	– \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

7. Prêts

a) Analyse du portefeuille

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Financement d'organismes publics	87 332 \$	129 782 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale	122 686	133 580
Prêts et crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises	548 240	346 540
Prêts hypothécaires pour entreprises	432 567	515 054
Créances sur cartes de crédit	27 972	28 934
Autres prêts	3 967	3 948
	1 222 764	1 157 838
Provision collective	(2 905)	(3 275)
Intérêts courus	4 388	4 370
	1 224 247 \$	1 158 933 \$

La provision collective pour pertes sur créances a trait aux portefeuilles de prêts suivants :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Financement d'organismes publics	13 \$	9 \$
Prêts hypothécaires à l'habitation multifamiliale	66	86
Prêts et crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises	446	838
Prêts hypothécaires pour entreprises	1 393	1 521
Créances sur cartes de crédit	962	809
Autres prêts	25	12
	2 905 \$	3 275 \$

La Banque détient des sûretés à l'égard de la majorité de ses prêts sous forme de participations hypothécaires dans des propriétés, d'autres titres inscrits à l'égard des actifs, de la trésorerie à titre de retenues de garantie à l'égard des prêts et du crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises (note 13) de même que des garanties.

b) Provision pour pertes sur créances

La provision pour pertes sur créances découle de ce qui suit :

(en milliers de dollars)

	Provision collective	Provision individuelle	2014 Provision totale	2013 Provision totale
Solde à l'ouverture de l'exercice	3 275 \$	– \$	3 275 \$	4 862 \$
Dotation à la provision pour pertes sur créances	919	–	919	524
Radiations	(1 289)	–	(1 289)	(2 111)
Solde à la clôture de l'exercice	2 905 \$	– \$	2 905 \$	3 275 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

7. Prêts (suite)

c) Échéances et rendements

(en milliers de dollars)

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	2014 Total	2013 Total
Total des prêts	381 020 \$	43 442 \$	55 520 \$	128 804 \$	464 667 \$	149 311 \$	1 222 764 \$	1 157 838 \$
Rendement effectif moyen	4,89 %	10,80 %	3,59 %	4,66 %	4,21 %	3,88 %	4,64 %	4,67 %

Les rendements effectifs moyens se fondent sur la valeur comptable et les taux d'intérêt contractuels, ajustés pour tenir compte de l'amortissement des produits et des charges différés.

Les créances sur cartes de crédit sont prises en compte dans la période au cours de laquelle les intérêts commencent à courir.

d) Prêts douteux

Au 31 octobre 2014, les prêts douteux s'établissaient à néant (7 000 \$ en 2013).

Au 31 octobre 2014, les prêts autres que les créances sur cartes de crédit qui étaient en souffrance sans être douteux se chiffraient à néant (néant en 2013). Au 31 octobre 2014, les créances sur carte de crédit en souffrance depuis au moins un jour sans être douteux s'établissaient à 2 999 000 \$ (2 432 000 \$ en 2013).

8. Autres actifs

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Débiteurs	1 690 \$	1 637 \$
Charges payées d'avance et autres	9 625	12 001
Immobilisations corporelles (note 9)	4 507	4 671
Liquidités soumises à des restrictions (note 12)	3 367	2 497
Actif d'impôt différé (note 17)	8 484	8 655
	27 673 \$	29 461 \$

9. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Coût	10 608 \$	10 376 \$
Amortissement cumulé	(6 101)	(5 705)
Valeur comptable	4 507 \$	4 671 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

9. Immobilisations corporelles (suite)

Aucune des immobilisations corporelles de la Banque n'est assujettie à des restrictions en matière de titres, et aucune n'a été donnée en garantie à l'égard des passifs de la Banque.

Le total de l'amortissement comptabilisé au titre des immobilisations corporelles s'est établi à 396 000 \$ pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 (494 000 \$ en 2013).

10. Dépôts

(en milliers de dollars)

	Dépôts à vue et à taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 2 ans	De 2 ans à 5 ans	Intérêts cumulés	2014 Total	2013 Total
Total des dépôts	102 881 \$	144 014 \$	340 854 \$	338 559 \$	254 958 \$	12 531 \$	1 193 797 \$	1 187 404 \$
Taux d'intérêt effectif moyen	0,40 %	1,96 %	2,03 %	2,21 %	2,61 %		2,02 %	2,17 %

Les taux d'intérêt effectifs moyens se fondent sur la valeur comptable et les taux d'intérêt contractuels.

11. Billets subordonnés à payer

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Billets subordonnés à terme non garantis de 10 ans, remboursables par anticipation, à payer à une partie non liée, échéant entre 2019 et 2021, déduction faite des frais d'émission de billets de 637 \$ (1 168 \$ en 2013), taux d'intérêt effectif de 10,06 % (10,92 % en 2013)	13 863 \$	20 332 \$
	13 863 \$	20 332 \$

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a remboursé des billets à payer de 7 000 000 \$ (30 000 000 \$ en 2013) dont la valeur comptable était de 6 566 000 \$ (29 617 000 \$ en 2013). L'écart de 434 000 \$ (383 000 \$ en 2013) lié aux frais d'émission de billets non amortis a été pris en compte dans les charges de restructuration dans les états consolidés du résultat net.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

12. Passifs de titrisation

Les passifs de titrisation comprennent des montants à payer à des contreparties pour de la trésorerie reçue à la réalisation d'opérations de titrisation, des intérêts courus sur des montants à payer à des contreparties et le solde non amorti des coûts différés et des escomptes découlant de la mise en œuvre des opérations de titrisation. Les montants à payer à des contreparties portent intérêt à des taux variant de 1,97 % à 3,95 % et viennent à échéance entre 2016 et 2020. Des prêts hypothécaires assurés titrisés dont la valeur comptable s'établit à 39 982 000 \$ (40 832 000 \$ en 2013) et des liquidités soumises à des restrictions d'un montant de 3 367 000 \$ (2 497 000 \$ en 2013) ont été donnés en garantie à l'égard de ces passifs.

13. Autres passifs

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Créditeurs et autres	2 645 \$	2 521 \$
Garanties en trésorerie et montants détenus en mains tierces	2 734	3 676
Retenues de garantie à payer sur les prêts et le crédit-bail destinés aux particuliers et aux entreprises [note 7 a)]	36 836	14 132
	42 215 \$	20 329 \$

14. Capital social

a) Nombre autorisé

Actions ordinaires

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires avec droit de vote et sans valeur nominale

Actions privilégiées

La Banque est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions privilégiées, y compris des actions privilégiées de série 1 d'une valeur nominale de 10,00 \$. Ces actions privilégiées à taux rajusté tous les cinq ans et à dividende non cumulatif sont conformes à Bâle III et sont assorties de dispositions concernant les fonds propres d'urgence en cas de non-viabilité aux termes desquelles elles doivent être converties en actions ordinaires advenant un événement déclencheur (tel qu'il est défini par le BSIF).

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

14. Capital social (suite)

a) Nombre autorisé (suite)

Actions privilégiées (suite)

Les détenteurs des actions privilégiées de série 1 ont le droit de recevoir un dividende fixe non cumulatif annuel de 0,70 \$ par action, payable trimestriellement, lorsque le conseil d'administration en déclare un, pour la période initiale qui sera close le 31 octobre 2019. Le dividende trimestriel représente un rendement annuel de 7,0 % en fonction du prix d'émission déclaré par action. Par la suite, le taux de dividende sera rajusté tous les cinq ans à un taux correspondant au rendement des obligations de cinq ans du gouvernement du Canada majoré de 543 points de base.

La Banque conserve le droit de racheter, sous réserve de l'approbation du BSIF, jusqu'à la totalité des actions privilégiées de série 1 en circulation le 31 octobre 2019 de même que le 31 octobre des cinq années suivantes au prix de 10,00 \$ l'action. Si la Banque décidait de ne pas exercer son droit de rachat des actions privilégiées de série 1, les détenteurs de ces dernières auraient le droit de les convertir en un nombre égal d'actions privilégiées de série 2 à taux variable et à dividende non cumulatif, sous réserve de certaines conditions, le 31 octobre 2019 de même que le 31 octobre des cinq années suivantes. Les détenteurs d'actions privilégiées de série 2 auront le droit de recevoir des dividendes trimestriels à taux variable, lorsque le conseil d'administration en déclarera, qui correspondront au taux des bons du Trésor du gouvernement du Canada à 90 jours majoré de 543 points de base.

Si un événement déclencheur survient, chaque action privilégiée de série 1 ou 2 sera automatiquement convertie, sans le consentement des détenteurs, en action ordinaire de la Banque. La conversion en actions ordinaires sera déterminée en divisant la valeur de conversion des actions privilégiées (montant de 10,00 \$ par action majorée des dividendes déclarés mais non payés) par la valeur des actions ordinaires [i) le prix plancher de 0,75 \$ ou ii) le cours de marché en vigueur calculé comme le cours de négociation moyen pondéré en fonction du volume de la période de dix jours de bourse consécutifs se terminant le jour précédant immédiatement la date de la conversion, selon le plus élevé des deux montants].

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

b) Actions émises et en circulation

(en milliers de dollars)

	2014		2013	
	Actions	Montant	Actions	Montant
<i>Actions ordinaires</i>				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	19 437 171	142 224 \$	14 054 034	103 965 \$
Émises contre un produit en trésorerie, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt	–	–	5 383 137	38 259
En circulation à la clôture de l'exercice	19 437 171	142 224 \$	19 437 171	142 224 \$
<i>Actions privilégiées</i>				
En circulation à l'ouverture de l'exercice	–	– \$	–	– \$
Émises contre un produit en trésorerie, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt	1 461 460	13 647	–	–
En circulation à la clôture de l'exercice	1 461 460	13 647 \$	–	– \$
<i>Surplus d'apport</i>				
Solde à l'ouverture de l'exercice		54 \$		– \$
Juste valeur des options sur actions attribuées (note 15)		68		54
Solde à la clôture de l'exercice		122 \$		54 \$
Total du capital social		155 993 \$		142 278 \$

Des frais d'émission de 1 325 000 \$ (1 053 000 \$ en 2013), déduction faite de l'impôt de 358 000 \$ (284 000 \$ en 2013) ont été comptabilisés dans le capital social. Des frais d'émission de néant (1 275 000 \$ en 2013) ont été enregistrés dans les charges de restructuration dans les états consolidés du résultat net.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

15. Rémunération fondée sur des actions

Options sur actions réglées en instruments de capitaux propres

La Banque offre un régime d'options sur actions à ses employés et à ses dirigeants. Les options sont attribuées selon un prix d'exercice correspondant au cours de clôture des actions ordinaires de la Banque le jour précédant la date à laquelle les options sont attribuées, et elles sont exerçables au cours des 10 années suivant leur émission. Les options sont généralement attribuées selon une période d'acquisition des droits graduelle. Ainsi, un tiers des droits rattachés aux options attribuées devient acquis immédiatement, un tiers devient acquis au premier anniversaire de l'attribution et un tiers devient acquis au deuxième anniversaire de l'attribution. Dans certains cas, certains des droits rattachés aux options attribuées deviennent acquis immédiatement.

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2014, la Banque a comptabilisé une charge de rémunération fondée sur des actions de 68 000 \$ (54 000 \$ en 2013) étant donné que 40 000 options ont été attribuées, le 31 octobre 2013, à l'un des principaux dirigeants de la Banque. Ces options peuvent être exercées pour obtenir des actions ordinaires de la Banque au prix de 7,00 \$ l'action, et elles viennent à échéance en 2023. Du nombre d'options émises, 26 667 peuvent être exercées. La juste valeur des options a été estimée à l'aide du modèle d'évaluation d'options Black-Scholes. Aucune option sur action n'a été attribuée au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014.

16. Autres produits

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Produits autres que d'intérêts tirés des cartes de crédit	1 369 \$	1 136 \$
Profit sur la vente de prêts	1 207	1 009
Autres produits	57	175
	2 633 \$	2 320 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

17. Charge d'impôt

La charge d'impôt, qui comprend les tranches exigible et différée, diffère du montant qui aurait été obtenu en appliquant le taux d'impôt combiné fédéral et provincial prévu par loi de 27 % (27 % en 2013) au bénéfice avant impôt. La charge d'impôt a été calculée comme suit :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Bénéfice avant impôt	6 207 \$	2 505 \$
Taux d'impôt	27 %	27 %
Charge d'impôt prévue	1 676	676
Ajustement des actifs d'impôt reporté non comptabilisés antérieurement	(1 210)	–
Écart des taux d'impôt	(24)	(18)
Autres différences permanentes	89	83
Charge d'impôt	531 \$	741 \$

Le mouvement de l'actif (du passif) d'impôt exigible et de l'actif (du passif) d'impôt différé se présente comme suit :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Charge d'impôt exigible	– \$	– \$
Impôt différé		
Naissance et renversement des différences temporaires	1 741	741
Variation de l'estimation des actifs d'impôt différé	(1 210)	–
Charge d'impôt différé	531 \$	741 \$
Total de la charge d'impôt	531 \$	741 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

17. Charge d'impôt (suite)

Les éléments des actifs (passifs) d'impôt différé comptabilisés et les variations connexes, comptabilisés dans le résultat net, les capitaux propres et le cumul des autres éléments du résultat global, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} novembre 2013	Bénéfice net	Capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	31 octobre 2014
Provision pour pertes sur créances	874 \$	(98) \$	– \$	– \$	776 \$
Report en avant de pertes fiscales	8 384	(576)	–	2	7 810
Frais d'émission d'actions et frais de financement	500	(214)	358	–	644
Commissions sur dépôts	(914)	105	–	–	(809)
Autres	(189)	252	–	–	63
Total des actifs (passifs) d'impôt différé	8 655 \$	(531) \$	358 \$	2 \$	8 484 \$

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} novembre 2012	Bénéfice net	Capitaux propres	Cumul des autres éléments du résultat global	31 octobre 2013
Provision pour pertes sur créances	887 \$	(13) \$	– \$	– \$	874 \$
Report en avant de pertes fiscales	9 842	(1 476)	–	18	8 384
Frais d'émission d'actions et frais de financement	167	49	284	–	500
Commissions sur dépôts	(1 281)	367	–	–	(914)
Autres	(521)	332	–	–	(189)
Total des actifs (passifs) d'impôt différé	9 094 \$	(741) \$	284 \$	18 \$	8 655 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

17. Charge d'impôt (suite)

Les éléments des actifs d'impôt différé non comptabilisés et les variations connexes, comptabilisés dans le résultat net, se présentent comme suit :

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} novembre 2013	Bénéfice net	31 octobre 2014
Pertes en capital	935 \$	– \$	935 \$
Pertes autres qu'en capital	2 934	(1 210)	1 724
Total des actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés	3 869 \$	(1 210) \$	2 659 \$

(en milliers de dollars)

	1 ^{er} novembre 2012	Bénéfice net	31 octobre 2013
Pertes en capital	935 \$	– \$	935 \$
Pertes autres qu'en capital	2 934	–	2 934
Total des actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés	3 869 \$	– \$	3 869 \$

Au 31 octobre 2014, la Banque disposait de pertes fiscales pouvant être reportées en avant afin de réduire le bénéfice imposable de périodes à venir. S'ils sont inutilisés, ces reports en avant de pertes fiscales de la Banque expireront comme suit :

(en milliers de dollars)

2027	318 \$
2028	23 967
2029	2 689
2030	3 066
2031	4 235
2032	662
2033	356
2034	415
	35 708 \$

Par ailleurs, la Banque dispose de reports en avant de pertes fiscales d'environ 7 000 000 \$ (7 000 000 \$ en 2013) dont elle peut se prévaloir pour réduire les gains en capital futurs.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

18. Montants par action

Bénéfice par action de base

(en milliers, sauf les montants par action)

	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 676 \$	1 764 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	19 437	16 571
Bénéfice par action de base	0,29 \$	0,11 \$

Bénéfice par action dilué

(en milliers, sauf les montants par action)

	2014	2013
Bénéfice net attribuable aux actionnaires ordinaires	5 676 \$	1 764 \$
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation	19 437	16 571
Effet dilutif des options sur actions des employés	–	–
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation, compte tenu de la dilution	19 437	16 571
Bénéfice par action dilué	0,29 \$	0,11 \$

Les options sur actions des employés n'ont pas d'effet dilutif. Les actions privilégiées de série 1 assorties de dispositions relatives aux FPUNV sont des actions dont l'émission est conditionnelle et elles n'ont pas d'effet dilutif.

19. Éléments sans effet sur la trésorerie

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Dotation à la provision pour pertes sur créances	919 \$	524 \$
Charge d'impôt	531	741
Produits d'intérêts	(58 161)	(60 923)
Charges d'intérêts	30 287	35 268
Profit sur la vente de prêts	(1 207)	(1 009)
Amortissement des immobilisations corporelles	396	494
Rémunération fondée sur des actions	68	54
Charges de restructuration	434	789
	(26 733) \$	(24 062) \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

20. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers

La gestion des risques comprend la reconnaissance, l'évaluation continue, la gestion et la surveillance des risques importants qui pourraient avoir une incidence négative sur la Banque. La Banque est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché.

Il incombe à la haute direction d'établir le cadre permettant la reconnaissance des risques et de concevoir des politiques et un cadre appropriés de gestion des risques. Le conseil d'administration de la Banque, directement ou indirectement par l'entremise de ses comités, examine et approuve les politiques générales, y compris les procédures spécifiques de communication de l'information. Ainsi, la haute direction peut s'assurer, sur une base régulière, du degré de conformité aux politiques, déléguer l'établissement des limites et examiner l'évaluation des risques faite par la direction dans le cadre des activités importantes comportant une prise de risques. Un auditeur interne a pour tâche d'examiner périodiquement les politiques et les procédures afin de s'assurer qu'elles sont appropriées, efficaces et bien appliquées et que des contrôles adéquats sont en place en vue d'atténuer le risque pour que celui-ci soit ramené à un niveau acceptable. L'auditeur interne relève directement du comité d'audit du conseil d'administration. Par ailleurs, la Banque a instauré un programme continu de gestion de la conformité dirigé par un chef de la conformité qui fait rapport trimestriellement au conseil d'administration.

Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une perte éventuelle survienne si un emprunteur ou une contrepartie est dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations financières. La Banque est exposée au risque de crédit du fait principalement de ses activités de prêt, mais également en raison du fait de ses placements en titres. La Banque gère son risque de crédit découlant des activités de prêt en appliquant les politiques que la direction a recommandées au comité de surveillance des risques, qui lui les soumet par la suite à l'approbation du conseil d'administration. Ces politiques englobent les procédures d'approbation des prêts et l'établissement des limites des montants prêtés, la concentration du portefeuille, la concentration par zone géographique, la concentration par secteur d'activité, la catégorie d'actifs, les prêts à une entité donnée et à des groupes associés, une politique de notation du risque prévoyant l'attribution d'une cote de risque à chacun des actifs composant le portefeuille d'actifs, et la comptabilisation anticipée des comptes problématiques (comptes sous surveillance), un plan d'action étant prévu pour chaque compte. Le comité de surveillance des risques examine ces politiques régulièrement.

La Banque gère son risque de crédit découlant des titres en appliquant les politiques que la direction a recommandées au comité de surveillance des risques, qui lui les soumet par la suite à l'approbation du conseil d'administration. Ces politiques englobent les procédures d'approbation des courtiers en valeurs et les restrictions s'appliquant au choix de ces derniers, les restrictions en ce qui a trait à la nature des titres choisis et à l'établissement des limites visant la concentration du portefeuille de titres. Le comité de surveillance des risques examine ces politiques régulièrement.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

20. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers (suite)

Le comité de surveillance des risques, composé entièrement d'administrateurs non reliés, effectue les tâches ci-après visant le risque de crédit :

- Soumet à l'approbation du conseil d'administration les politiques régissant la gestion du risque de crédit et examine régulièrement les politiques en matière de risque de crédit afin de s'assurer qu'elles sont prudentes et appropriées compte tenu d'éventuels changements dans la conjoncture et la stratégie de l'entreprise.
- S'assure que les procédures et les contrôles liés à la gestion du risque de crédit sont en place.
- Approuve les prêts excédant les limites déléguées à la direction, avant d'accorder le prêt.
- Examine régulièrement les comptes sous surveillance, les prêts douteux et les comptes en souffrance.

Il y a lieu de se reporter à la note 6 pour obtenir des renseignements sur le risque de crédit lié aux titres et à la note 7 pour en apprendre davantage sur le risque de crédit lié aux prêts.

Aucun changement important n'est survenu au cours de l'exercice en ce qui a trait aux processus de la Banque liés à la gestion du risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Banque soit dans l'incapacité de s'acquitter de ses obligations en matière de sorties de fonds à leur échéance. La Banque est exposée au risque de liquidité du fait des écarts temporaires entre les entrées et sorties de fonds de ses activités de prêts, de ses activités liées aux placements en titres et de ses activités liées à la prise en dépôt. La Banque a mis en place des politiques visant à faire en sorte que ses entrées et ses sorties de fonds soient étroitement appariées et que ses sources de dépôt soient diversifiées se le plan des sources de financement et qu'elles soient bien réparties sur le plan géographique. Le comité de surveillance des risques soumet à l'approbation du conseil d'administration les politiques en matière de gestion du risque de liquidité et examine régulièrement les politiques en cette matière. Il reçoit trimestriellement de la part de la direction un rapport portant sur le portefeuille de titres ainsi que des rapports portant sur le risque de liquidité afin d'évaluer sa position de liquidité. Par ailleurs, le comité de gestion actif/passif, composé de membres de la haute direction, surveille le risque de liquidité, examine le degré de conformité aux politiques et discute des stratégies en cette matière.

Il y a lieu de se reporter à la note 21 pour obtenir des renseignements sur le risque de liquidité lié à l'écart entre l'échéance des actifs de la Banque et celle de ses passifs.

Aucun changement important n'est survenu au cours de l'exercice en ce qui a trait aux processus de la Banque liés à la gestion du risque de liquidité.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

20. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque qu'une perte survienne en raison de la variation des taux d'intérêt et des cours du marché et de leur volatilité, ce risque découlant des activités de financement et d'investissement de la Banque.

Le risque de marché de la Banque est principalement attribuable au risque de taux d'intérêt étant donné que cette dernière n'exerce pas d'activités de change ni d'activités de négociation. Le comité de surveillance des risques a pour tâche de soumettre à l'approbation du conseil d'administration les politiques qui régissent le risque de marché et d'examiner régulièrement les politiques en cette matière.

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque qu'une variation des taux d'intérêt nuise aux marges, aux produits nets d'intérêts ainsi qu'à la valeur économique des actifs, des passifs et des capitaux propres. La Banque gère le risque de taux d'intérêt en utilisant diverses méthodes, dont l'analyse de simulation des produits, l'analyse de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt et l'analyse des durées et en ayant recours à des stratégies fondées sur le bilan, qui font notamment intervenir la recherche de dépôts à plus long terme et le raccourcissement de la durée de ses actifs. La direction fait régulièrement rapport au conseil d'administration afin de garantir la surveillance continue de la situation de la Banque en matière de risque de taux d'intérêt. La direction de la Banque a mis sur pied un comité de gestion actif/passif responsable d'examiner mensuellement les résultats de ces analyses et de surveiller le degré de conformité en regard des limites prescrites dans les politiques générales de la Banque.

La gestion du risque de taux d'intérêt à l'égard des limites de l'écart de sensibilité aux taux d'intérêt est complétée par la surveillance de la sensibilité des actifs financiers et des passifs financiers de la Banque aux divers scénarios visant les taux d'intérêt, qu'ils soient normalisés ou non. Parmi les scénarios normalisés pris en compte, il faut inclure la hausse ou la baisse parallèle de 100 points de base de toutes les courbes de rendement applicables de la Banque. Le tableau ci-après présente une analyse de la sensibilité de la Banque à une augmentation ou à une diminution des taux d'intérêt du marché, dans l'hypothèse où il n'y a aucune variation asymétrique des courbes de rendement et que le bilan demeure constant :

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

20. Nature et étendue des risques découlant des instruments financiers (suite)

Risque de marché (suite)

Positions sensibles aux taux d'intérêt
(en milliers de dollars)

	2014		2013	
	Augmentation de 100 points de base	Diminution de 100 points de base	Augmentation de 100 points de base	Diminution de 100 points de base
Sensibilité des produits nets d'intérêts prévus au cours d'une période de 12 mois	3 543 \$	(3 493) \$	4 414 \$	(4 368) \$
Sensibilité des capitaux propres comptabilisés au cours d'une période de 60 mois	(319)	484	1 156	(984)
Écart de durée entre les actifs et les passifs (en mois)	0,2		1,3	

Aucun changement important n'est survenu au cours de l'exercice en ce qui a trait aux processus de la Banque liés à la gestion du risque de taux d'intérêt.

Au 31 octobre 2014 et au 31 octobre 2013, la Banque n'avait aucun contrat en cours lié à la couverture de la juste valeur attribuable à l'exposition au risque de taux d'intérêt. La Banque a recours à des stratégies fondées sur le bilan pour gérer son risque de taux d'intérêt et elle a dénoué la totalité de ses swaps de taux d'intérêt utilisés à des fins de couverture au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

21. Risque de taux d'intérêt et de liquidité

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêt puisqu'un décalage, ou un écart, pourrait survenir entre les dates d'échéance ou de rajustement des actifs et des passifs. Au 31 octobre 2014, les écarts se présentaient comme suit :

(en milliers de dollars)

	Taux variable	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Non sensibles aux taux d'intérêt	Total
Actifs								
Trésorerie et équivalents de trésorerie	52 539 \$	92 601 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	145 140 \$
Rendement effectif	1,25 %	0,93 %						
Titres	12 610	26 055	275	9 581	279	–	–	48 800
Rendement effectif	1,28 %	1,96 %	3,08 %	1,37 %	2,08 %			
Prêts	381 020	43 442	55 520	128 804	464 667	149 311	1 483	1 224 247
Rendement effectif	4,89 %	10,80 %	3,59 %	4,66 %	4,21 %	3,88 %		
Autres	3 367	–	–	–	–	–	24 306	27 673
Rendement effectif	1,25 %							
Total des actifs	449 536 \$	162 098 \$	55 795 \$	138 385 \$	464 946 \$	149 311 \$	25 789 \$	1 445 860 \$
Passifs								
Dépôts	102 881 \$	144 014 \$	340 854 \$	338 559 \$	254 958 \$	– \$	12 531 \$	1 193 797 \$
Taux effectif	0,40 %	1,96 %	2,03 %	2,21 %	2,61 %			
Billets subordonnés	–	–	–	–	4 226	9 637	–	13 863
Taux effectif					12,93 %	8,77 %		
Passifs de titrisation	–	–	–	–	10 361	33 105	–	43 466
Taux effectif					1,97 %	3,85 %		
Autres	36 836	–	–	–	–	–	5 379	42 215
Taux effectif	1,00 %							
Capitaux propres	–	–	–	–	–	–	152 519	152 519
Total des passifs et des capitaux propres	139 717 \$	144 014 \$	340 854 \$	338 559 \$	269 545 \$	42 742 \$	170 429 \$	1 445 860 \$
Écart au 31 octobre 2014	309 819 \$	18 084 \$	(285 059)\$	(200 174)\$	195 401 \$	106 569 \$	(144 640)\$	– \$
Cumul	309 819 \$	327 903 \$	42 844 \$	(157 330)\$	38 071 \$	144 640 \$	– \$	– \$
Écart au 31 octobre 2013	556 572 \$	(74 494)\$	(356 342)\$	(163 154)\$	86 808 \$	87 301 \$	(136 691)\$	– \$
Cumul	556 572 \$	482 078 \$	125 736 \$	(37 418)\$	49 390 \$	136 691 \$	– \$	– \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

22. Juste valeur des instruments financiers

Les montants qui figurent dans le tableau ci-dessous représentent la juste valeur des instruments financiers de la Banque :

(en milliers de dollars)

	2014			2013		
	Valeur comptable	Juste valeur des actifs et des passifs	Excédent (insuffisance) de la juste valeur par rapport à la valeur comptable	Valeur comptable	Juste valeur des actifs et des passifs	Excédent (insuffisance) de la juste valeur par rapport à la valeur comptable
Actifs						
Trésorerie et équivalents de trésorerie	145 140 \$	145 140 \$	– \$	176 323 \$	176 323 \$	– \$
Titres	48 800	48 671	(129)	39 891	39 456	(4358)
Prêts	1 224 247	1 224 730	483	1 158 933	1 157 047	(1 886)
Autres actifs financiers	5 057	5 057	–	4 134	4 134	–
	1 423 244 \$	1 423 598 \$	354 \$	1 379 281 \$	1 376 960 \$	(2 321) \$
Passifs						
Dépôts	1 193 797 \$	1 198 530 \$	4 733 \$	1 187 404 \$	1 190 127 \$	2 723 \$
Billets subordonnés à payer	13 863	14 500	637	20 332	21 500	1 168
Passifs de titrisation	43 466	46 732	3 266	43 410	46 325	2 915
Autres passifs financiers	42 215	42 215	–	20 329	20 329	–
	1 293 341 \$	1 301 977 \$	8 636 \$	1 271 475 \$	1 278 281 \$	6 806 \$

Les justes valeurs sont fondées sur les meilleures estimations que peut faire la direction de la conjoncture du marché et des politiques d'évaluation à un moment donné. Les estimations sont subjectives et sont basées sur des hypothèses et des jugements et, par conséquent, elles pourraient ne pas être représentatives des justes valeurs futures. Il n'existe pas de marché pour les prêts et les dépôts de la Banque étant donné qu'ils ne sont généralement pas négociés. Ainsi, ces évaluations ne sont pas nécessairement représentatives des montants qui seraient réalisés advenant un règlement immédiat.

Les montants au titre de la juste valeur ont été déterminés au moyen des méthodes d'évaluation et des hypothèses suivantes :

- La juste valeur des titres est établie en fonction des cours du marché et de modèles d'évaluation internes et externes qui font intervenir des données de marché observables comme les taux d'intérêt et les écarts de crédit.
- La juste valeur des prêts est fondée sur les flux de trésorerie nets actualisés au moyen de taux d'intérêt du marché et d'écarts de crédit applicables pour les emprunteurs.
- La juste valeur des dépôts est déterminée en fonction des flux de trésorerie actualisés au moyen de taux d'intérêt du marché ajustés pour tenir compte des primes et des escomptes applicables.
- La juste valeur des billets subordonnés à payer est établie compte tenu de la valeur actuelle d'instruments de dette semblables.
- La juste valeur des passifs de titrisation est déterminée en fonction des flux de trésorerie actualisés au moyen de taux d'intérêt du marché.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

22. Juste valeur des instruments financiers (suite)

- La juste valeur des autres actifs financiers et des autres passifs financiers correspond approximativement à leur valeur comptable étant donné la nature à court terme de ces instruments.

23. Transactions avec des parties liées

Au cours de l'exercice, la Banque a payé à PWC et à une filiale de cette dernière, des honoraires de gestion et d'autres frais s'élevant à 980 000 \$ (1 161 000 \$ en 2013).

Les membres du conseil d'administration ainsi que les autres hauts dirigeants de la Banque et de PWC représentent les principaux dirigeants.

Au 31 octobre 2014, des prêts non garantis à payer par les principaux dirigeants totalisaient 2 298 000 \$ (2 322 000 \$ en 2013).

Le taux d'intérêt imputé sur les prêts consentis à des parties liées est semblable à celui qui est imputé dans des conditions de concurrence normale. Les produits d'intérêts sur les prêts consentis à des parties liées pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 se sont établis à 81 000 \$ (88 000 \$ en 2013). Aucune dotation à la provision pour pertes sur créances liée aux prêts consentis aux principaux dirigeants n'a été constituée (néant en 2013).

Le tableau ci-après présente la charge de rémunération totale comptabilisée à l'égard des principaux dirigeants au cours de l'exercice :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Avantages à court terme du personnel	3 779 \$	2 959 \$
Prestations de cessation d'emploi	–	281
	3 779 \$	3 240 \$

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

24. Engagements et éventualités

a) Engagements de crédit

Le montant des engagements de crédit représente le montant maximal de crédit supplémentaire que la Banque pourrait être tenue de rendre disponible. Dans certaines circonstances, la Banque peut, à son gré, résilier un engagement de prêt. Le montant au titre des lettres de crédit n'est pas nécessairement représentatif du risque de crédit étant donné que de tels engagements sont conclus pour une période limitée, généralement inférieure à un an, et qu'ils expireront ou seront résiliés sans avoir fait l'objet de prélèvements.

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Engagements de prêts	195 148 \$	141 251 \$
Lignes sur cartes de crédit inutilisées	159 306	147 990
Lettres de crédit	43 926	38 565
	<u>398 380 \$</u>	<u>327 806 \$</u>

b) Contrats de location

La Banque loue certains locaux aux termes de contrats de location simple, les contrats de location actuels venant à échéance entre le 30 juillet 2016 et le 30 juin 2019, contrats qui sont assortis d'une possibilité de renouvellement après la période initiale. Les loyers sont haussés tous les trois à cinq ans afin de refléter les taux du marché. La Banque n'a aucun contrat de sous-location important.

Le total des charges locatives au titre de contrats de location simple portées en résultat pour l'exercice clos le 31 octobre 2014 s'est établi à 703 000 \$ (677 000 \$ en 2013).

Les engagements minimaux futurs découlant des contrats de location s'établissent comme suit :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Moins de un an	892 \$	792 \$
Entre un an et cinq ans	2 745	1 754
Plus de cinq ans	–	28
	<u>3 637 \$</u>	<u>2 574 \$</u>

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

24. Engagements et éventualités (suite)

c) Actifs donnés en garantie

Dans le cours normal des activités, des actifs sont donnés en garantie des éléments hors bilan suivants :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Garantie liée à d'autres contrats titrisés	3 998 \$	3 971 \$
Lettres de crédit	6 140	6 409
	10 138 \$	10 380 \$

25. Gestion des fonds propres

a) Survol

La Banque a pour politique de maintenir de solides fonds propres de façon à maintenir la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et à soutenir l'expansion future de ses activités. L'incidence du montant des fonds propres sur le rendement pour les actionnaires est également importante, et la Banque reconnaît la nécessité de maintenir un équilibre entre l'obtention de rendements plus élevés au moyen d'un endettement plus grand et les avantages et la sécurité découlant d'une situation de capital solide.

La Banque exerce ses activités bancaires en vertu de la *Loi sur les banques* (Canada) et est réglementée par le Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF »). Le BSIF établit les exigences en matière de fonds propres auquel la Banque doit se conformer et en surveille l'application.

Les fonds propres sont gérés conformément à des politiques et à des plans qui sont régulièrement passés en revue et approuvés par le conseil d'administration et qui tiennent compte des besoins en fonds propres prévus et de la conjoncture des marchés financiers.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

25. Gestion des fonds propres (suite)

a) Survol (suite)

L'objectif est de maintenir suffisamment de fonds propres réglementaires pour faire en sorte que le capital détenu par la Banque soit jugé adéquat, pour protéger les dépôts des particuliers et pour soutenir la capacité de générer une croissance interne et de saisir les occasions stratégiques sans procéder à des appels publics à l'épargne sur les marchés financiers, tout en générant un rendement satisfaisant pour les actionnaires. Les fonds propres réglementaires de la Banque comprennent le capital social, les résultats non distribués (déficit) et les profits et les pertes latents sur les titres disponibles à la vente (fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires), les actions privilégiées (fonds propres de catégorie 1 supplémentaires) et les billets subordonnés à leur valeur nominale (fonds propres de catégorie 2).

La Banque évalue l'adéquation de ses fonds propres et surveille les ratios de fonds propres connexes quotidiennement. De plus, elle a instauré des politiques fixant des seuils internes minimaux et maximaux pour ses ratios de fonds propres. Ces ratios de fonds propres comprennent le ratio actifs/fonds propres et le ratio de fonds propres en regard du risque.

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2014, la gestion des fonds propres de la Banque n'a pas subi de modification importante.

b) Ratio de fonds propres en regard du risque

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a publié les règles de Bâle III, qui prescrivent des normes plus rigoureuses à l'échelle mondiale en ce qui a trait à l'adéquation des fonds propres et à la liquidité (« Bâle III »). Le BSIF exige que toutes les banques canadiennes se conforment aux normes de Bâle III et appliquent la méthode « tout compris » entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2013 pour déterminer les ratios de fonds propres en regard du risque. Les ratios de fonds propres réglementaires minimaux requis sont les suivants : ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires de 7,0 %; et avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2014, ratio des fonds propres de catégorie 1 de 8,5 % et ratio du total des fonds propres de 10,5 %, ratios qui comprennent tous une réserve de fonds propres de 2,5 %. Les règles de Bâle III prévoient des ajustements « transitoires » en vertu desquels certains volets des nouvelles règles seront graduellement implantés entre 2013 et 2019. Le seul ajustement transitoire des ratios de fonds propres autorisé par le BSIF concerne le retrait progressif des instruments de fonds propres non admissibles sur une période de 10 ans. Cependant, le BSIF a permis aux banques canadiennes de calculer leur ratio actifs/fonds propres de façon transitoire entre 2013 et 2019.

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

25. Gestion des fonds propres (suite)

b) Ratio de fonds propres en regard du risque (suite)

Le BSIF exige également que les banques évaluent l'adéquation de leurs fonds propres conformément à des lignes directrices permettant de déterminer les fonds propres ajustés en fonction des risques et les actifs pondérés en fonction des risques, y compris les instruments de créance hors bilan précisés en vertu de la réglementation de Bâle III. Selon le risque de crédit présumé pour chaque type d'actif, une pondération allant de 0 % à 150 % a été attribuée aux actifs détenus par la Banque pour déterminer le ratio de fonds propres en regard du risque.

Le tableau qui suit présente le calcul des ratios de fonds propres en regard du risque de la Banque :

(en milliers de dollars)

	2014		2013	
	Méthode « tout compris »	Méthode transitoire	Méthode « tout compris »	Méthode transitoire
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires				
Capital social ordinaire admissible émis directement	142 346 \$	142 346 \$	142 278 \$	142 278 \$
Résultats non distribués (déficit)	(3 493)	(3 493)	(9 169)	(9 169)
Cumul des autres éléments du résultat global	19	19	24	24
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires, avant les ajustements réglementaires				
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	(8 693)	(1 739)	(8 855)	–
Total des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	130 179 \$	137 133 \$	124 278 \$	133 133 \$
Fonds propres de catégorie 1 supplémentaires				
Instruments de catégorie 1 supplémentaires admissibles émis directement	13 647 \$	13 647 \$	– \$	– \$
Total des fonds propres de catégorie 1	143 826 \$	150 780 \$	124 278 \$	133 133 \$
Fonds propres de catégorie 2				
Instruments de fonds propres admissibles émis directement qui seront progressivement retirés des fonds propres de catégorie 2	14 500 \$	14 500 \$	21 500 \$	21 500 \$
Fonds propres de catégorie 2, avant les ajustements réglementaires				
Ajustements réglementaires appliqués aux fonds propres de catégorie 2	–	–	(2 749)	–
Total des fonds propres de catégorie 2	14 500 \$	14 500 \$	18 751 \$	21 500 \$
Total des fonds propres	158 326 \$	165 280 \$	143 029 \$	154 633 \$
Total des actifs pondérés en fonction des risques	1 156 832 \$	1 163 786 \$	1 101 190 \$	1 112 794 \$
Ratios des fonds propres				
Ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires	11,25 %	11,78 %	11,29 %	11,96 %
Ratio des fonds propres de catégorie 1	12,43 %	12,96 %	11,29 %	11,96 %
Ratio du total des fonds propres	13,69 %	14,20 %	12,99 %	13,90 %

BANQUE PACIFIQUE ET DE L'OUEST DU CANADA

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercices clos les 31 octobre 2014 et 2013

25. Gestion des fonds propres (suite)

c) Ratio actifs/fonds propres

La croissance du total des actifs de la Banque est limitée par le ratio des actifs/fonds propres autorisé par le BSIF, qui s'entend du ratio du total des actifs de la Banque sur ses fonds propres réglementaires. Le tableau qui suit présente le calcul du ratio actifs/fonds propres de la Banque :

(en milliers de dollars)

	2014	2013
Total des actifs (au bilan et hors bilan)	1 488 047 \$	1 443 173 \$
Fonds propres transitoires [note 25 b)]	165 280 \$	154 633 \$
Ratio actifs/fonds propres	9,00	9,33

Tout au long de l'exercice à l'étude, la Banque a respecté le ratio actifs/fonds propres prescrit par le BSIF.

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2015, le ratio actifs/fonds propres sera remplacé par un ratio de levier prescrit aux termes de l'Accord de Bâle III. Selon les estimations provisoires, la Banque a établi qu'elle sera en mesure de respecter les exigences liées au nouveau ratio de levier.